

Montréal, le 3 juin 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Adina Georgescu
MILLER THOMSON, sencl
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 3700, Montréal (Québec)
H3B 4W5

M^{es} Eric Bédard et Marie-Pier Cloutier
Woods s.e.n.c.r.l.
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et
de structures de capital
Dossier de la Régie : R-4156-2021 – phase 2**

Chères consœurs, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de l'ACIG, soumise avec l'accord d'OC et de la FCEI du 30 mai 2022, en réponse à celle des demanderesses datée du 27 mai 2022 dans le dossier mentionné en objet.

La Régie requiert des demanderesses qu'elles ajoutent un ou des témoins à un de leurs panels, qui soit en mesure de répondre aux questions de l'ACIG sur les sujets de la réglementation, de la prévision de la demande et de l'approvisionnement. La Régie est en effet d'avis que la prise d'engagements par les membres actuellement prévus des panels devrait être évitée.

La Régie requiert donc des demanderesses qu'elles déposent, dans les meilleurs délais, une planification de l'audience amendée en conséquence.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd